



Les Fous du Volant Dourdan Badminton

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TOUTE PERSONNE DÉSIANT JOUER AU BADMINTON DOIT ÊTRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION ET LICENCIÉE A LA FFBAD

1. Le port de chaussures de sport en salle est indispensable pour l'accès à la salle et la pratique du badminton.
2. Le matériel (filets, poteaux) est à la disposition de tous les membres de l'association. Il est sous la responsabilité de tous et ne peut être utilisé en dehors des créneaux horaires attribués à l'association.
3. Le matériel doit être rangé en fin d'entraînement par les derniers joueurs présents dans le gymnase.
4. Des raquettes sont à la disposition des nouveaux adhérents. Elles doivent être remises aux responsables en fin d'entraînement. Tout matériel de prêt doit être rendu en bon état. Toute détérioration anormale sera à la charge du joueur.
5. L'occupation des terrains se fait par roulement, sans réservation, en respectant l'ordre d'arrivée des adhérents. Chaque joueur est libre de jouer autant de fois qu'il le désire dans la mesure où les terrains sont libres. Lorsque des adhérents attendent leur tour pour jouer, l'occupation du terrain ne doit pas excéder plus de 30 minutes afin de permettre à tout le monde de jouer.
6. Si beaucoup d'adhérents attendent pour jouer, le jeu en double devient prioritaire.
7. Le badminton étant d'abord un sport, une conduite sportive en dehors et sur le terrain est demandée à tous les adhérents.
8. L'annulation de l'inscription, après remise du dossier complet, ne donnera lieu à aucun remboursement. Toute inscription est définitive pour la saison sportive.
9. L'adhésion au club implique le respect du règlement interne.